

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)

N° de la demande : 2009-0483
Demande : Catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit - Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Atrazine DB-8454
Numéro d'homologation : 28894
Matière(s) active(s) (m.a.) : Dicamba (53,8 %), tribénuron-méthyle (3,9 %) et thifensulfuron-méthyle (7,7 %)
N° de document de l'ARLA : 1738449

Contexte

L'herbicide DB-8454 contient trois (3) matières actives, soit le dicamba 53,8 % (herbicide du groupe 4), le tribénuron-méthyle 3,9 % (herbicide du groupe 2) et le thifensulfuron-méthyle 7,7 % (herbicide du groupe 2). Ce produit est enregistré pour la lutte contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur) et d'orge de printemps dans les provinces des Prairies ainsi que dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le déclarant demande la modification de l'homologation de l'herbicide DB-8454 afin d'y ajouter un mélange en cuve avec l'herbicide Harmony Grass 128EC.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Une telle évaluation n'est pas requise puisqu'aucune modification n'a été apportée à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

La réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas requise puisque chacun des composants du mélange en cuve est actuellement homologué pour les mêmes usages.

Évaluation de la valeur

Une justification, tenant lieu de données, a été déposée pour appuyer la modification de l'homologation de l'herbicide DB-8454 afin d'y ajouter un mélange en cuve avec l'herbicide Harmony Grass 128EC.

- Le mélange en cuve constitué d'herbicide DB-8454, d'herbicide Horizon 240EC et d'adjuvant Score est actuellement homologué sur l'étiquette de l'herbicide DB-8454.
- L'équivalence agronomique entre l'herbicide Harmony Grass 128EC et le traitement herbicide Horizon 240EC avec adjuvant Score a été préalablement démontrée (n^{os} de documents de l'ARLA : 1561937 et 1561938).
- La méthode et les directives d'emploi suggérées sont indiquées sur l'étiquette de chacun de ces herbicides.

En s'appuyant sur la justification présentée par le requérant, l'ajout du mélange en cuve constitué d'herbicide DB-8454 et d'herbicide Harmony Grass 128EC est souhaitable du point de vue de l'efficacité.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide DB-8454 afin d'y ajouter un mélange en cuve avec l'herbicide Harmony Grass 128EC.

Références

Document de l'ARLA n^o 1717617 : Rationale to support the tankmix of DB-8454 Herbicide + Harmony Grass 128EC Herbicide in spring and durum wheat. E.I. du Pont Canada Company. February 1, 2009. DACO 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.3, 10.3.2.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.